



Déclaration sur les déchets marins et plastiques

Approuvée par le Bureau Politique de la CRPM, 21 juin 2018, Pärnu (EE)

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) :

1. Exprime sa vive préoccupation quant à l'impact sur la santé humaine, l'économie et les écosystèmes de la pollution résultant des déchets plastiques déversés dans l'environnement. Cette pollution, clairement visible dans les territoires côtiers, affecte les rivages et la vie marine.
2. Soutient l'approche politique proposée par la Commission européenne dans sa communication intitulée « La stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire », publiée le 16 janvier 2018. Cette vision stratégique permet de réfléchir à la manière dont les plastiques peuvent être intégrés dans une approche d'économie circulaire, notamment par la création de marchés viables pour les plastiques recyclés et renouvelables. Elle fixe des objectifs ambitieux à atteindre au niveau européen afin d'améliorer les aspects économiques et la qualité du recyclage des plastiques, de réduire les déchets plastiques et les détritiques, d'encourager les investissements et l'innovation en faveur de solutions circulaires et de mettre en œuvre des actions globales.
La Commission européenne a également présenté des initiatives législatives, telles que les propositions concernant la révision des installations de réception portuaires, qui vise à améliorer la disponibilité d'installations de réception portuaires adéquates et la livraison des déchets, et la proposition de directive de l'UE sur les plastiques à usage unique publiée le 28 mai 2018, qui propose d'interdire la production de ces plastiques en Europe.
3. Considère, comme l'a souligné la Commission européenne, que cette approche peut apporter une contribution tangible à la réalisation des engagements de l'Objectif de développement durable 2030 n°14, « La vie aquatique », et de l'Accord de Paris sur le climat.
4. Se félicite que la Commission européenne ait identifié des suggestions d'actions clés à mettre en œuvre avec les autorités nationales et régionales, reconnaissant ainsi la nécessité d'une gouvernance efficace à plusieurs niveaux pour s'attaquer au problème des déchets plastiques marins.
5. Rappelle le rôle crucial des autorités régionales pour atteindre les objectifs fixés dans la nouvelle stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire. Un nombre croissant d'autorités régionales en Europe adoptent des stratégies globales portant sur ces dimensions.

6. Insiste sur la contribution essentielle des fonds de l'UE à la mise en œuvre d'initiatives concrètes par les autorités régionales, notamment par le biais de :
- La Politique de cohésion, y compris les programmes de coopération territoriale. Comme l'a souligné la Commission européenne, plus de 5,5 milliards d'euros ont été alloués par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional pour améliorer la gestion des déchets au cours de la période de programmation actuelle. Cela devrait se traduire par une augmentation de 5,8 millions de tonnes par an de la capacité de recyclage des déchets ;
 - Horizon 2020, qui, à l'avenir, devrait inclure les déchets plastiques marins dans son pilier II sur les défis mondiaux et la compétitivité industrielle. Les initiatives de partenariat Horizon Europe impliquant les régions devraient être développées davantage dans le domaine des déchets plastiques marins.
7. Salue la proposition émise par la Commission européenne dans sa communication sur le cadre financier pluriannuel visant à établir une ressource propre spécifique de l'Union européenne, sur la base d'une contribution nationale calculée sur la quantité de déchets d'emballages plastiques non recyclés.
8. Continuera à soutenir les initiatives de ses Régions membres, en coopération avec les parties prenantes et les réseaux actifs dans ce domaine. La CRPM se concentrera sur **l'objectif de réduire les déchets plastiques et les détrit**us. En particulier, elle :
- **Soutiendra les initiatives de sensibilisation et de formation**, telles que les opérations de nettoyage des plages. Des activités de nettoyage des plages sont prévues en juin à Fredrikstad (Norvège), dans le cadre de la réunion annuelle de la Commission Mer du Nord de la CRPM, et en octobre à Madère (Portugal), lors de l'Assemblée générale de la CRPM.
 - **Soutiendra la coopération entre les régions et les organismes publiques-privés pour développer des initiatives dans ce domaine**. Cela implique :
 - Des réunions ad hoc, telles que [celles](#) organisées par l'Intergroupe SEArca du Parlement européen en avril 2018, pour partager des expériences sur les stratégies régionales en matière de plastiques ;
 - Le développement de projets spécifiques de coopération européenne. La CRPM et ses Commissions géographiques sont déjà impliquées dans les projets suivants :
 - [CLEAN-AT](#) (Programme transnational Interreg Espace Atlantique), piloté par la CETMAR (Galice), et dont la Commission Arc Atlantique de la CRPM est partenaire. CLEAN-AT vise à améliorer les capacités de surveillance, de prévention et d'élimination des macros déchets marins ;
 - [PANACEA](#) (Programme Interreg Med) dont la Commission Interméditerranéenne de la CRPM est partenaire. PANACEA est une initiative de capitalisation qui comprend des activités mises en œuvre avec le projet MEDSEALITTER, visant à développer des protocoles spécifiques de surveillance des déchets marins ;
 - [CO-EVOLVE](#) (Programme Interreg Med), piloté par la Région Macédoine-Orientale-et-Thrace, et dont la Commission Interméditerranéenne de la CRPM est partenaire. CO-EVOLVE testera des actions pilotes dans le domaine du tourisme durable.
 - **Mettra en œuvre des mesures spécifiques visant à réduire l'utilisation des plastiques tels que les bouteilles en plastique et autres objets dans le cadre des activités de la CRPM et de ses Commissions géographiques.**